

## Communiqué de presse

### **Emis par la délégation française des signataires de la Charte d'Hendaye à l'occasion de la remise de la Charte d'Hendaye aux députés européens le mardi 18 mai au Parlement européen de Strasbourg**

La Charte d'Hendaye a été conçue par un premier groupe d'associations en janvier 2010, et elle a été signée en quelques semaines à peine par de très nombreuses associations ou mouvements de l'état espagnol, italien et français. Elle correspond en effet, sur chaque projet Ligne à Grande Vitesse (LGV) ou Ligne dédiée fret grande capacité, au même vécu des citoyens et des associations. Cette concordance de tant de points communs a créé une nouvelle dynamique entre les différentes régions européennes touchées par des projets LGV. Comme il est donc dit en introduction de la Charte, notre opposition restera toujours locale, mais elle prend une dimension plus globale. Notre rencontre de députés européens à Strasbourg est pour nous une étape importante, c'est un véritable moment de démocratie où des citoyens en lutte sont entendus par leurs représentants.

Nous pensons que le sujet de la LGV va prendre de plus en plus d'importance dans les mois qui viennent dans la vie politique, l'opposition des citoyens dans les régions impactées étant forte et déterminée. De nombreux tronçons étant inscrits dans le schéma européen de transport RTE-T, et bénéficiant de financement européen, nous souhaitons alerter nos députés sur la manière dont les projets LGV sont menés, et sur les effets pervers de la très grande vitesse ferroviaire.

L'opposition se justifie en effet par le sentiment d'avoir été floués par des débats publics où les justifications de construction de nouvelles infrastructures sont fondées sur des sous-estimation de coûts et des sur-estimations de trafic. Nous rappelons les nombreuses études et rapports – dont celui de 2008 de la Cour des Comptes – qui dénoncent cet état de fait. Il s'agit d'un véritable détournement de procédure démocratique.

Nous dénonçons également les dégâts de la grande vitesse. Sur le plan environnemental d'une part, où les décideurs de projets utilisent la prise de conscience écologique des citoyens en faisant passer leurs projets pour respectueux de l'environnement, ce que là aussi de nombreux études et rapports contredisent, ne serait ce que d'un point de vue bilan carbone. On ne peut pas assimiler d'un point de vue écologique le train et la très grande vitesse ferroviaire.

Sur le plan socioéconomique enfin, nous dénonçons l'assèchement des villes moyennes situées le long des tracés, qui financent et ne sont que traversées par les LGV, et dont l'activité est aspirée par les grosses métropoles. Le concept de Très Grande Vitesse a des implications profondes sur l'aménagement harmonieux du territoire.

**Nous vous invitons à venir à la cérémonie de la Remise de la Charte d'Hendaye aux députés européens, qui aura lieu le mardi 18 mai 2010, salle LOW R.3.1, et à la conférence de presse qui aura lieu salle LOW N -1/201.**

Cette réunion est co-organisée par Madame Sonia Alfano, députée italienne du groupe ALDE et Madame Catherine Grèze, députée française du groupe ALE.

Contact téléphonique : 06 12 52 19 05  
Contact mail : charte.hendaye@laposte.net